



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat  
Région  
Ile de La Réunion



PME et TPE de moins de 50 salariés :  
optez pour la marque EnVol !

## EnVol = Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement

Avec EnVol vous valorisez votre engagement environnemental grâce à des démarches simplifiées et un investissement réduit.

Commencez par maîtriser vos principaux impacts sur l'environnement en vous appuyant sur le niveau 1 du référentiel AFNOR FD X30-205, puis progressez dans votre démarche sans formalisme supplémentaire. Bénéficiez d'un accompagnement dans votre démarche par votre conseiller CMA.

Voici les étapes de mise en place votre système de management environnemental et obtenir le droit d'usage de la marque EnVol :

1. Lancez votre démarche environnementale
2. Identifiez les principales exigences légales
3. Identifiez les principales sources d'atteintes à l'environnement
4. Établissez et mettez en œuvre un plan d'actions prioritaires
5. Formalisez l'engagement de la direction et la politique environnementale de votre entreprise
6. Faites vivre votre démarche en mettant à jour votre plan d'actions et à travers des réunions de bilan

### La mission environnement de la CMA vous accompagne dans ces étapes

#### Objectifs de l'opération EnVol :

L'objectif principal est d'accompagner et de valoriser l'engagement des PME et des TPE de tous secteurs en faveur de l'environnement sans qu'elles aient pour autant à s'investir dans des démarches trop lourdes et trop contraignantes pour leur structure. Le programme «EnVol» est une démarche **souple** qui, tout en restant un minimum exigeante, est **adaptée à de petites entreprises**

**Contact : Mission environnement de la CMA T: 0262 45 52 52 [chloe.pichard@cm-reunion.fr](mailto:chloe.pichard@cm-reunion.fr)**

Avec le soutien de :

